

A COMPTER DU 1er JANVIER 2021

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié en profondeur les prérogatives des [Commissions Administratives Paritaires \(CAP\)](#) en matière d'avancement de grade et de **promotion interne**.

PROMOTION INTERNE

Les dossiers ne sont plus soumis à l'avis préalable de la CAP mais ils continuent d'être envoyés au CDG.

Le Président du Centre de Gestion a déterminé, après consultation du CT placé auprès du CDG d'une part et auprès des collectivités ayant leur propre CT d'autre part, les [LDG](#) (Lignes Directrices de Gestion) de promotion interne. Celles-ci indiquent les critères valorisés qu'il appliquera à chaque dossier pour ensuite établir les listes d'aptitude.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces LDG avant d'établir tout dossier.

Le nombre de postes autorisés au titre de la promotion interne reste toujours soumis à quotas basés sur le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion.

Par conséquent, seuls, les grades ci-dessous peuvent faire l'objet de propositions de dossiers.

GRADES	PROMOTIONS POSSIBLES en 2021	DOSSIERS RECUS
Attaché (pour agents de catégorie B)	4	54
Attaché (pour agents de catégorie A)	2	
Ingénieur	1	10
Rédacteur	16	60
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	2	2
Technicien	3	30
Animateur	2	5
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	1	8
Educateur des Activités Physiques et Sportives	1	0
Agent de Maitrise- 1 ^o - (ancienneté)	Pas de restriction par les quotas	34
Agent de Maitrise – 2 ^o - (suite à examen professionnel)	1 recrutement pour deux nominations prononcées au titre du 1 ^o	2

Les listes d'aptitude sont établies par le Président du CDG 14 qui peut se faire assister dans sa mission par un collègue d'élus

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les dossiers de promotion interne devront être complets et renseignés avec le plus grand soin. Veillez à joindre toutes les pièces demandées.

Un dossier par agent, (**agent intercommunal : un dossier par employeur envoyé conjointement**).

NB :

La durée de formation est d'au moins 2 jours sur une période de 5 ans, antérieure à la date d'effet de la liste d'aptitude. - soit entre **le 1er janvier 2016 et le 31 Décembre 2020**.

Aucun texte ne nous permet de déroger à cette période.

Seuls seront pris en compte, les dossiers pour lesquels la promotion interne est ouverte.

Afin de garantir **l'anonymat** du dossier, tous les champs de saisie de commentaires doivent être impérativement rédigés de manière **impersonnelle**.

Les dossiers sont à adresser au plus tard au CDG pour le **1er mars 2021**
Soit par la voie postale, soit par mail à l'adresse de vos interlocutrices habituelles.

Dossier 2021